

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 20 novembre 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 6 avril 2009 conférant la qualité d'ordonnateur secondaire au chef du centre parisien de soutien de l'administration centrale.

Du 19 octobre 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 6 avril 2009 conférant la qualité d'ordonnateur secondaire au chef du centre parisien de soutien de l'administration centrale.

Du 19 octobre 2009

NOR D E F F 0 9 2 4 4 9 3 A

Texte abrogé :

Arrêté du 6 avril 2009 (JO n° 83 du 8 avril 2009, texte n° 34 ; signalé au BOC 16/2009. ; BOEM 410.12.2.3).

Référence de publication : JO n°250 du 28 octobre 2009, texte n°24 ; signalé au Boc 45/2009.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.

Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.